

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 février 2025

---

**SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX PARENTS DE MINEURS CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 681)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 16

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« visant à stigmatiser les familles des quartiers populaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NFP met en cohérence le titre de la présente proposition de loi avec son contenu, lequel vise à stigmatiser les familles des quartiers populaires.

Il est établi que la structure familiale n'explique pas la délinquance juvénile. Plus globalement, il existe des causes lourdes qui affectent la probabilité pour un enfant de commettre des actes délictueux. La première d'entre-elles est le statut socio-économique de ses parents. Compte aussi le statut socio-économique des ménages de son lieu de résidence.

Pourtant, les auteurs de cette proposition de loi la brutalisent en disant vouloir "responsabiliser les parents". Ils ignorent tout des épreuves que la précarité fait peser sur la parentalité. Aujourd'hui, 14% de la population française est en situation de privation matérielle et sociale. Près de la moitié

de la population rencontre des difficultés à assumer les dépenses liées aux enfants (fournitures scolaires, vêtements, cantine...), dont 19% régulièrement.

Le regard que porte la droite sur l'enfance est celui d'un outil pour une politique nataliste, levier face aux supposés dangers de l'immigration. En dépit d'une défense affichée de la famille, le groupe Droite Républicaine s'en prend directement aux besoins financiers de certaines d'entre elles avec ce texte. Ainsi, suspendre voire supprimer le versement des allocations familiales à certains parents viendrait ajouter aux difficultés de ces foyers, soit une mesure profondément antisociale. Il est plutôt de rigueur d'interroger les causes derrière la délinquance, lorsqu'elle existe. Désengagement des pouvoirs publics, recul des services publics, discriminations, vie chère... Autant de facteurs qui ancrent de profondes défaillances en matière de protection de la jeunesse.

Prétendre que le groupe Droite Républicaine ne cherche pas brutalement à stigmatiser et précariser davantage les familles populaires avec cette proposition de loi serait mentir. Cet amendement vise à rétablir le réel objectif de cette proposition de loi : stigmatiser les familles des quartiers populaires.